

RECU

Assurance Prêt d'Honneur VMAPI

Je soussigné Monsieur Pierre CAPRON, Délégué Général de VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE, 85-87, avenue du Général de Gaulle - 94017 CRETEIL, reconnais avoir reçu de :

Madame REVELLAT Evelyne

Résident à :

129 Boulevard Pasteur - 94360 BRY SUR MARNE

Un chèque d'un montant de : 65 euros

SOIXANTE-CINQ EUROS

A transmettre à RMT - GROUPAMA GAN VIE au titre de l'assurance décès-invalidité souscrite dans le cadre de la délivrance du prêt d'honneur correspondant au contrat n° 2015-67 * EST de Val de Marne Actif Pour l'Initiative.

A Créteil, le mardi 15 septembre 2015



Payer contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Somme en toutes lettres

Sixante cinq euros

RMT - GROUPAMA GAN VIE

Fait à CRETEIL

[Signature]

(75)

PAYABLE EN FRANCE
94360 BRY SUR MARNE
776
66 GDE R. CH. GAULLE
TEL. 01 48 82 58 71
Chèque n° 7463147

Compte n° 07650 004800X M3364
MR OU MME PHILIPPE REVELLAT
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

SIRET 4282221100026 • APE 9499Z
85/87 avenue du Général de Gaulle • 94000 CRETEIL
Accueil créateurs : 01 43 91 13 33 • Administration : 01 77 35 04 90



Accompagnateur

VAL de MARNE

Initiative France





Madame REVELLAT Evelyn

A Crèteil, le mardi 15 septembre 2015



(44)

11/5200022000532 43062000000520 3372332 100



Mede France



www.mhhe.com

(Co-contractant personne physique ET entreprise exploitée par une société)

N°2015 – 67 * EST

ENTRE

VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE,

association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901,

dont le siège social est situé 85-87 avenue du Général de Gaulle, 94017 CRETEIL

représentée par M. Patrice SIMONNET, son président

ayant tous pouvoirs à cette fin en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2011

ci-après dénommée L'ASSOCIATION,

d'une part

Madame REVELLAT Evelyne

domiciliée(e) à 129 Avenue Pasteur – 94360 BRY SUR MARNE

Situation matrimoniale : Mariée – Régime communauté d'acquêts

né(e) 15/02/1961 à GRENOBLE (38)

ci-après dénommé LE BENEFICIAIRE,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Dans le respect des dispositions légales, L'ASSOCIATION a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une Petite ou Moyenne Entreprise (PME) ou Très Petite Entreprise (TPE). Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt d'honneur, prêt personnel, sans intérêt, ni garantie, et peut faire bénéficier ce porteur de projet d'un parrainage et d'un suivi assurés gracieusement. A ce titre, le porteur de projet entre dans une chaîne de solidarité, qui lui offre un prêt d'honneur et un appui, qu'il accepte. Il deviendra à son tour, membre de cette chaîne, en concourant à aider d'autres porteurs de projet à entreprendre, par le remboursement de son prêt d'honneur et par sa participation, dans la mesure de ses moyens, à l'action de l'association en faveur des initiatives locales qu'elle mène sur son territoire d'implantation.

Article 1 - MONTANT DU PRET

L'ASSOCIATION consent au BENEFICIAIRE, conformément à la décision du Comité d'Agrement du 21 MAI 2015, un prêt sans garantie ni intérêt de 10.000 € (Dix Mille Euros).

Article 2 - DUREE DU PRET

Le prêt est consenti pour une durée de 59 Mois, y compris différé éventuel, à compter de la date de son versement, qui interviendra le 18 septembre 2015.

Val de Marne Actif Pour l'Initiative
SIRET 4282221100026 • APE 9499Z
85/87 avenue du Général de Gaulle • 94017 CRETEIL
Accueil créateurs : 01 43 91 13 33 • Administration : 01 77 35 04 90

* Ile de France



ck

10



Val de Marne
Actif pour
l'Initiative

ANNEXE 1
Tableau de bord

NOM :

TABLEAU DE GESTION

MOIS de

Chiffre d'affaires encaissé :

Chiffre d'affaires facturé :

Achats de marchandises :

Charges fixes :
(Loyer+assurances+Rbt crédit+comptable...)

Autres charges
(Transport+réparations+pub+téléphone+prélèvements...)

SOLDE BANCAIRE DE FIN DE MOIS

gr
a